

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois septembre deux milles vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame la Première adjointe en date du dix-sept septembre deux mille vingt-six et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : Alain QUIBEL ; Chantal JARNIOU ; Thomas AZOULAY ; SANDRINE BELHACHE-DIET ; Catherine DESMARAIS ; Patricia HAUCHARD ; Lyes DAIBECHE, Stéphanie DELBOS ; Fanny DUPRE ; Stéphane DUPONQ ; Claire ROY ; Mickaël VIGREUX ; Melodie SERVO ; Yves VAN HOORDE ; Sandrine LEGUIDARD ; Jean-Luc JOSSE ; Liliane MAUGER ; Alexis LEROUX ; Yu DONG ; Guillaume SERIS ; Anne BENARD ; Ludovic HANIVEL ; Virginie BOTTAIS ; Stéphanie HOTKA ;

Absents excusés :

- Philippe GUERIN ayant donné pouvoir à Chantal JARNIOU
- Claude GOUPIL ayant donné pouvoir à Liliane MAUGER
- Arnaud TERRIER ayant donné pouvoir à Catherine DESMARAIS
- Mickaël VIGREUX ayant donné pouvoir à Jean-Luc JOSSE
- David PERRAULT ayant donné pouvoir à Guillaume SERIS
- David LABORDE ayant donné pouvoir à Virginie BOTTAIS

Secrétaires de séance : Virginie BOTTAIS & Patricia HAUCHARD

Membres en exercice : 29 – Présents : 23. – Pouvoirs : 6. – Voix délibératives : 29

2026-83

HORAIRES GROUPE SCOLAIRE COLETTE PRIVAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article D521-10 du code de l'éducation, modifié par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013

Vu la délibération n°2025-61 du Conseil Municipal du 05/11/2025 qui valide la fermeture de l'école Victor Hugo et l'école Louis Duteurtre, ainsi que l'ouverture du groupe scolaire Colette Privat.

Vu l'obligation d'acter des horaires identiques pour tous les élèves de ce groupe scolaire

Considérant que la ville souhaite harmoniser les horaires de toutes les écoles.

Considérant que l'harmonisation des horaires d'un groupe scolaire vise à faciliter, simplifier la vie des familles.

Considérant que cette harmonisation s'inscrit dans l'esprit du service public, c'est à dire l'adaptabilité, la continuité et l'égalité du service public.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame la Conseillère municipale Liliane MAUGER ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 26 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions**

-DIT que les horaires sont identiques pour tous les élèves du groupe scolaire Colette Privat, 8h30-12h et 13h45-16h15.

-PRECISE que ces horaires entreront en vigueur à compter du vote de la présente délibération.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Les secrétaires de séance,

Virginie BOTTAIS

Patricia HAUCHARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20260923-2026-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026



Monsieur le Maire

Alain QUBEL

